

AMENDEMENT pris lors de la séance du Conseil Communautaire

du 10 février 2017

M. AILLAUD remercie M. le Président de lui donner la parole. Il souhaite leur proposer d'amender une phrase du compte rendu leur étant proposé. Il s'agit du haut de la page 14. C'est un élément faisant suite à l'élection de M. Philippe BIAIS à la 13^e vice-présidence. Il est proposé dans le compte rendu officiel : « M. ODDOU-STEFANINI quitte la séance à 23h25. M. le Président demande un volontaire pour l'assister en tant que secrétaire de séance. Mme ALLIX se propose ». Il aurait souhaité que soit précisée la mention du départ de M. ODDOU qui a quitté la séance en arguant, en invoquant un déni de démocratie et sans laisser de pouvoir. Il laisse cette observation à leur entière disponibilité. Il remercie M. le Président.

M. le Président ne voit pas d'opposition, le concernant, à ce que ce soit ajouté au compte rendu. Il demande s'il y a des observations autres que celle là.

M. LOUCHE, Maire de Claret, est tout à fait d'accord avec les propos que vient de tenir son collègue Jean-Baptiste AILLAUD car, pour lui, ce n'est pas du tout un déni de démocratie ; au contraire, cela a été, pour lui, une vraie démocratie et le vote a été fait de façon totalement légale. C'est tout ce qu'il souhaitait rajouter.